



Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2026

Date de la convocation : 20 avril 2026

Participent à la séance : Charlie PETETOT, Sandrine DURBIN, Jean-Miche-POULIER, Ana Paula DE OLIVEIRA ALVES, Lionel JONCOUR, Elsa RENAULT, Marie LEMONCHOIS, Clément JANNETAUD, Agnès BARAILLE et François HANNOYER

Excusé : Fabien FLACON

La séance du Conseil Municipal ouvre à 18h30.

Marie Lemonchois est proposée comme secrétaire de séance
Le Conseil Municipal approuve cette décision.

1. Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 1^{er} avril 2026 est soumis à l'approbation du conseil. Une erreur ayant été relevée concernant le nom des élus de la commission affaires sociales, scolaires et jeunesse, le document a donc été corrigé.

Une conseillère municipale fait remarquer que le rappel effectué par la 1^{ère} Adjointe, demandant au public présent de ne pas communiquer avec les conseillers, n'a pas été notifié.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Avant l'étude du budget, la première adjointe propose un rappel des règles générales relatives au budget communal :

- Origine des ressources (fiscalité, dotations, emprunts...)
- Principe de séparation ordonnateur/comptable
- Fonctionnement des recettes et dépenses

2. Approbation des comptes de gestion 2025

Sandrine Durbin, la 1^{ère} Adjointe, présente les comptes de gestion 2025, établis par le comptable public.

Elle indique qu'ils sont conformes aux comptes administratifs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion 2025.

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Maire ne prend pas part au vote.

3. Validation des comptes administratifs : budget principal et budget assainissement 2025

- ✓ *Compte administratif du budget principal 2025*

La 1^{ère} Adjointe présente le compte administratif du budget principal qui retrace l'exécution budgétaire de l'année 2025.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	210 652,87	283 375,98	107 148,92	240 439,50	317 801,79	523 815,48
TOTAUX	210 652,87	283 375,98	107 148,92	240 439,50	317 801,79	523 815,48
Résultats de clôture		72 723,11		133 290,58		206 013,69
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	210 652,87	283 375,98	107 148,92	240 439,50	317 801,79	523 815,48
Résultats définitifs		72 723,11		133 290,58		206 013,69

M. Hannoyer indique qu'il souhaiterait participer à des formations.

→ Sandrine Durbin répond que les formations seront transmises aux Conseillers lorsqu'elles seront proposées par la Préfecture.

M. Hannoyer demande s'il n'y a moyen de diminuer la consommation d'électricité en éteignant l'éclairage public

→ Charlie Pétetot, le Maire, répond que l'éclairage public est éteint de 23h00 à 5h00 du matin.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion 2025.

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Maire ne prend pas part au vote.

Les membres du Conseil signent les documents.

✓ *Compte administratif du budget Assainissement*

La 1^{ère} Adjointe présente le compte administratif Assainissement.

COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	186,60	4 132,80	3 840,00		4 026,60	4 132,80
TOTAUX	186,60	4 132,80	3 840,00		4 026,60	4 132,80
Résultats de clôture		3 946,20	3 840,00			106,20
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	186,60	4 132,80	3 840,00		4 026,60	4 132,80
Résultats définitifs		3 946,20	3 840,00			106,20

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion 2025.

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Maire ne prend pas part au vote.

4. Affectation des résultats – Budget principal et budget assainissement 2025

La 1^{ère} Adjointe explique qu'après avoir approuvé le compte administratif il y a lieu d'affecter les résultats.

L'affectation du résultat du budget d'une commune est une décision budgétaire. Elle consiste à attribuer l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire précédent à la section d'investissement ou de fonctionnement.

- ✓ Le conseil décide de l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget principal.

L'excédent est affecté comme suit :

- Section de fonctionnement : 173 861 €
- Section d'investissement : 3 273 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion 2025.

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Maire ne prend pas part au vote.

- ✓ Le conseil décide de l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget assainissement.

L'excédent est affecté comme suit :

- Section de fonctionnement : 8 899 €
- Section d'investissement : 31 925 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion 2025.

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Maire ne prend pas part au vote.

5. Vote des taxes 2026

Le Maire, Charlie Petetot, reprend la parole pour expliquer les taxes et propose qu'il n'y ait aucune augmentation que ce soit pour la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non bâti ou la taxe d'habitation.

Il explique que la CFE (Cotisation foncière des Entreprises) est touchée par la Communauté de Communes qui reverse une part à la mairie.

Il est possible de demander à la revaloriser. Le comptable décide.

Monsieur Hannover demande pourquoi n'il n'y a pas d'augmentation des taxes cette année ?

- *La 1^{ère} Adjointe explique que la conjoncture actuelle est déjà difficile pour de nombreux habitants. Le Maire et ses Adjoints ne souhaitent donc pas procéder à une augmentation.*

Le conseil municipal délibère sur les taux d'imposition pour l'année 2026 et procède au vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

6. Vote des budgets primitifs 2026

Jean-Michel Poulier, 2^{ème} Adjoint présente le budget primitif « Budget principal » 2026.

- ✓ Budget principal

Présentation des sections :

- Fonctionnement : 173 861€
- Investissement : 3 273€

Le Conseil Municipal procède au vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- ✓ Le 2^{ème} Adjoint présente le budget primitif « Assainissement »

Présentation des sections :

- Fonctionnement : 8 899€
- Investissement : 31 925€

Le Conseil Municipal procède au vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

7. Subventions aux associations

La 1^{ère} Adjointe explique que les associations peuvent obtenir des subventions à condition d'en faire la demande. Elles peuvent être accordées en numéraire ou en nature (prêt de salle ou de matériel...). Pour faire la demande de subvention, un cerfa est à remplir.

Un élu demande si les associations connaissent cette procédure ?

→ La 1^{ère} Adjointe explique que la procédure a été expliquée dans le journal communal et que des membres d'associations ont eu l'information par la Mairie ou par des Elus.

Le Maire propose que le montant des subventions versées aux associations soient identiques à ceux de 2025.

	2024	2025	2026
Association et autre	Montant de la subvention	Montant de la subvention	Montant de la subvention
CLUB DES AMIS DE SAINT MOREIL	500 €	500 €	500 €
SAINT MOREIL PATRIMOINE	1 000 €	1000 €	1000 €
A.C.C.A	250 €	300 €	300 €

COMITE DES FETES ET LOISIRS	500 €	500 €	500 €
AMICALE DES POMPIERS	250 €	250 €	250 €
ANACR (Anciens combattants)	0 €	150 €	150 €
TOTAL GENERAL	2 550 €	2700 €	2700 €

Monsieur Francois Hannoyer ne trouve pas que les associations subventionnées soient très représentatives de la vie associative de la commune.

Madame Sandrine Durbin répond que seules ces associations font une demande.

Le Conseil municipal délibère et procède au vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

8. Fongibilité des crédits

La 1^{ère} Adjointe explique que le Conseil Municipal peut, à l'occasion du vote du budget, autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour l'exercice auquel il se rapporte

Dans ce cadre, le Conseil municipal doit fixer une limite aux virements de crédits autorisés entre chapitres, sous la forme d'un pourcentage du montant des dépenses réelles de chaque section pour lequel l'exécutif est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, sans pouvoir excéder 7,5 %.

Le conseil autorise le Maire à procéder à des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 %.

Le Conseil municipal procède au vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

9. Vote de la revalorisation de la taxe d'assainissement

Le Maire propose une augmentation de la taxe d'assainissement car celle-ci est actuellement trop basse. Celle-ci passerait de 0,40 € à 0,55 €.

Il précise que la taxe d'assainissement n'est versée que par les habitants du bourg.

Le Conseil municipal procède au vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

10. Délégation du Maire pour les non-valeurs

La 1^{ère} Adjointe explique qu'une délibération est nécessaire afin d'autoriser le Maire à prononcer les non-valeurs à hauteur de 200 €.

Le Conseil municipal procède au vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

11. Régie pêche : nomination du régisseur et du régisseur adjoint

Le Maire informe le Conseil qu'un régisseur et régisseur adjoint doivent être désignés pour la régie pêche.

Il propose, avec son accord, qu'Emmanuel Othelet, le secrétaire de Mairie, soit le régisseur.

Il demande aux Conseillers si l'un d'entre eux veut être régisseur adjoint. Ana Paula De Oliveira se porte volontaire.

Le Conseil municipal procède au vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

12. Rémunération du conseiller délégué

Le Maire explique qu'il a nommé, par arrêté, Lionel Joncour, Conseiller délégué aux travaux.

Il est donc nécessaire de fixer une rémunération de 246,63 €.

Le Conseil municipal procède au vote :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 1

13. Désignation des délégués SIAEP des Monards (modification)

Le Maire indique qu'il ne faut qu'un seul suppléant pour siéger au SIAEP des Monards.

Agnès Baraille se retire et laisse donc la place à Fabien Flacon.

Le Conseil municipal procède au vote :

- Pour : 10
- Contre : 0
- Abstentions : 0

14. Questions et propositions diverses

a) Commémoration du 8 mai

Le Maire lira le discours envoyé par la Ministre des Armées.

Lionel Joncour procédera à la lecture des noms des soldats.

b) Journal municipal

Madame Agnès Baraille et Monsieur François Hannyoy indiquent souhaiter disposer d'un encart dans le journal en leur qualité d'élus appartenant à la liste minoritaire.

Ils souhaiteraient que soit publié le compte-rendu de la réunion publique tenue par la liste « Faisons commune », le 28 février 2026.

Les conseillers municipaux expriment leur désaccord à cette demande, estimant qu'elle revient à distinguer Madame Baraille et Monsieur Hannoyer au sein du conseil municipal. Ils considèrent également que la réunion évoquée relevait d'un cadre de campagne électorale et n'a, à ce titre, pas vocation à être relayée dans le journal communal. Monsieur Hannoyer indique toutefois que les idées issues de cette réunion lui paraissent intéressantes pour l'ensemble des habitants de la commune.

Le Conseil Municipal procède au vote :

- Pour : 2
- Contre : 7
- Abstention : 1

À la suite de ce débat, M. Hannoyer demande que soit élaboré un règlement intérieur de Conseil Municipal.

c) Conseil Municipal du 5 juin

Un Conseil municipal aura lieu le 5 juin en raison des élections sénatoriales du 27 septembre 2026. Le Maire indique que tous les conseils municipaux de France ont l'obligation de siéger à cette date.

Clôture de séance

La séance est levée à 21h00.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Marie LEMONCHOIS



Charlie PÉTETOT



